

Note n° 32 aux retraitées et retraités adhérant à Solidaires

Le 18 août 2017

Soutien aux luttes dans les Ehpad

Quatre mois de grève à l'Ehpad de Foucherans !

La direction de cet Ehpad du Jura restait sourde à la dénonciation des conditions de travail pénibles et à la maltraitance provoquée par le caractère non systématique des soins essentiels comme la prévention d'escarres, par les 15 minutes pour la toilette, les 3 min 41s pour mettre au lit, ce qui a fait naître l'expression « on ne les met pas au lit, on les jette ».

Une douzaine d'aides-soignantes et aides médico-psychologiques, soit ¼ de l'ensemble du personnel, se sont mises en grève et ont tenu un piquet de grève chaque jour, informé la population, organisé un rassemblement de 200 personnes devant l'établissement, suscité un concert de soutien... imposé le transfert forcé de quatorze résidents sur sept autres établissements, la venue de deux députés et l'intervention d'un médiateur.

Il a fallu 4 mois de grève et une médiatisation nationale, avant la signature du protocole d'accord le 28 juillet, qui comprend la création de deux postes d'aides-soignants, l'engagement de remplacer les absences, la révision des plannings pour disposer de davantage de personnel lors des toilettes et des repas, une prime exceptionnelle de 450 € avec promesse de négociation des salaires, l'arrêt des formations sur les temps de repos, et de fait, paiement partiel des jours de grève en offrant trois semaines immédiates de congés payés.

Un observatoire du bien-être au travail va se mettre en place, avec l'aide de l'université de Limoges, afin de « tout faire pour avoir des conditions de travail très satisfaisantes ». Cette expérimentation pourrait ensuite se généraliser à la quarantaine d'établissements des Opalines, faisant partie du groupe SGMR.

L'objectif d'améliorer les conditions de travail permettra-t-il de satisfaire la revendication portée par les organisations syndicales, l'AD-PA et la Fna-depa (Fédération nationale des associations de directeurs d'établissements et services pour personnes âgées), 1 soignant (au lieu de 0,5) pour 1 résident, comme dans d'autres pays ?

Leur détermination a permis de mettre en débat la question de la maltraitance dans les Ehpad, pour les personnes âgées et le personnel.

Personnel et pensionnaires, en souffrance, dénoncent leurs conditions de travail et de vie

Rien ne va plus dans la maison de retraite de Paimbœuf en Loire-Atlantique. Le matin, 5 personnes lèvent 58 résident-e-s, servent le petit-déjeuner, font la toilette. Une pensionnaire, ne pouvant se laver, se coucher, se lever seule, témoigne de l'absence de douche et de shampooing pendant trois semaines et d'un bain pendant plusieurs mois. Une autre se plaint de prendre son potage dans un gobelet en plastique, d'être couchée à 19 h 30 et d'attendre le sommeil. En moyenne, « un résident dort huit heures, a quatre heures trente de soin et, au mieux, deux heures d'animations » selon un animateur permanent. Les témoignages des pensionnaires montrent une fin de vie faite d'ennui et de solitude... qui leur coûte 2 000 € par mois.

Une partie des pensionnaires et des soixante agents se sont mises en grève, à l'appel de la CGT. A suivre...

Et les luttes ne peuvent que s'amplifier

Les maisons de retraite demeurent en permanence sous tension parce qu'il faudrait créer 300 000 postes et cette situation ne peut qu'empirer au même rythme que l'accroissement de la perte d'autonomie, car l'aide publique manque et ne suit pas la hausse des besoins.

Pire, le gouvernement prévoit une baisse de 200 millions d'euros de dotations publiques aux Ehpad (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes). L'AD-PA, association des directeurs des personnes âgées, a alerté le gouvernement. Alors que « le secteur des hébergements pour personnes âgées est sous-doté », constat confirmé par la Cour des comptes, les conséquences de cette nouvelle baisse seront :

- Une réduction de la qualité de l'accompagnement des personnes âgées : moins d'ergothérapeutes et de psychomotriciens.
- L'augmentation du prix des Ehpad, alors que les organisations du secteur demandent l'inverse aux pouvoirs publics.

L'AD-PA rappelle que les deux précédents présidents de la République avaient promis « une prestation autonomie », un « cinquième risque », davantage de professionnels en établissement ou à domicile et une réduction du coût pour les personnes âgées et leur famille...

Mais la ministre Agnès Buzyn, en réponse à une question de député-e-s, a seulement annoncé vouloir améliorer « le repérage des maltraitances et présenter un nouveau plan d'actions au deuxième semestre 2018 ». Elle veut réduire les conséquences sans s'attaquer aux causes.

La mauvaise situation dans les Ehpad ne peut qu'empirer et inciter résident-e-s et personnel à se mobiliser. Retrait-e-s de l'Unirs et adhérent-e-s de la fédération SUD Santé sociaux, dans l'unité syndicale, ont toute leur place

Actions du « groupe des 9 »

Depuis avril 2014, neuf organisations de retraité-e-s (CGT, FO, CFTC, CGC, Solidaires, FSU, FGR-FP, LSR, UNRPA Ensemble & Solidaires) alertent les pouvoirs publics sur la situation dégradée des personnes retraitées : courriers, pétitions, audiences, colloques, rassemblements, manifestations, etc.

Elles appellent à une nouvelle journée nationale d'action, jeudi 28 septembre.

Un courrier commun demande une rencontre au Président de la République le matin, avant la manifestation du 28 après-midi à Paris. Dans ce courrier, nous rappelons la place des retraité-e-s dans la société, le blocage des pensions depuis plus de 4 ans, notre opposition à l'augmentation de la CSG de 8 millions de retraité-e-s, le scandale de faire supporter aux familles le financement de la perte d'autonomie, et pour certains, le manque de moyens de se soigner... tout l'inverse de l'engagement du candidat Macron pour les retraité-e-s : « *pouvoir d'achat, protection face aux risques et implication dans la vie sociale sont les trois piliers sur lesquels sera fondée la politique que je mènerai pour garantir une vie meilleure* ».

Nous revendiquons une revalorisation des pensions au 1^{er} octobre prochain et une augmentation du pouvoir d'achat.

Une enquête auprès des organisations caritatives ayant besoin de bénévoles a pris la forme d'une lettre qui leur a été envoyée avec deux questions :

- 1) **Importance de la présence des personnes retraitées** dans votre fonctionnement au quotidien et, éventuellement, évolution de ce bénévolat.
- 2) **Le recul du pouvoir d'achat des personnes retraitées**, leurs difficultés financières provoquent-elles une augmentation de la part des personnes retraitées parmi vos bénéficiaires ?

Nous espérons que les réponses nous aideront à mieux cerner la réalité des personnes retraitées.

La retraite à 62 ans coûte cher

Le passage de la retraite de 60 à 62 ans pèse sur les pensions d'invalidité et les minima sociaux, c'est ce qu'indique le [dossier de la Drees](#) n°6 « Invalidité et minima sociaux : quels effets du passage de la retraite de 60 à 62 ans ? ».

A 60 ans, près d'une personne sur trois n'est ni en emploi, ni à la retraite, une majorité subit le chômage ou l'invalidité, d'autres touchent un minimum social. Le recul du départ en retraite de 60 à 62 ans a un effet direct sur les prestations pour les personnes hors emploi :

- **Un surcoût de 1,2 à 1,5 milliard d'euros des pensions d'invalidité** pour 125 000 et 150 000 personnes supplémentaires, soit un peu moins de 8 % de cette classe d'âge.
- **Un supplément d'allocations des trois principaux minima sociaux de 600 millions d'euros** par an pour 80 000 personnes supplémentaires, soit 5 % de la classe d'âge.

Annonces du gouvernement

Le Premier ministre a annoncé, dans son discours de politique générale le 4 juillet :

- **Revalorisation du minimum vieillesse** dès 2018 (le programme Macron envisageait 900 €, soit 100 € de moins que le seuil de pauvreté).
- « **Plan de lutte contre les déserts médicaux** » pour septembre 2018... mais qui devrait se contenter de favoriser la « *télé médecine qui offre des opportunités formidables* ».
- **Optique, soins dentaires et aides auditives** seraient « *sans reste à charge d'ici la fin du quinquennat* ». Mais il ne s'agirait pas d'un renforcement de l'assurance-maladie ; ceci résulterait d'une meilleure prise en charge par les complémentaires santé (assurances privées, mutuelles, etc.) qui coûteront donc plus cher à leurs clients.

Pour la hausse de la CSG, le ministre de l'Action et des Comptes publics a confirmé le 5 juillet, des « mesures de compensation » pour les contribuables qui seront lésés... mais il semblerait que les retraité-e-s devront se contenter de la suppression de la taxe d'habitation comme 80 % des contribuables. Le compte n'y est pas.

Situation de l'aide à domicile

Le sénateur qui invite périodiquement le groupe des 9, Dominique Watrin, a interpellé la ministre au sujet de la situation financière des associations d'aide à domicile. Il a rappelé la situation du personnel, à 95 % des femmes dont les ¾ travaillent à temps partiel, qui paie de sa santé le manque de financement public : taux d'accidents du travail quatre fois supérieur à la moyenne, explosion des burn-out et des arrêts maladie. Il demande l'application totale de la maigre revalorisation des salaires contenue dans la loi vieillissement, en effet certains départements retiennent les fonds, d'autres disent ne pas les avoir reçus de l'État pour les frais kilométriques, des associations rechignent...

La ministre des solidarités et de la santé, Agnès Buzyn, affirme la priorité au maintien à domicile des personnes âgées. Elle justifie les actions des gouvernements (loi vieillissement, réforme de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie) à domicile, financement par la CASA), assure qu'elle veille à l'application de ces mesures par les départements, mais n'annonce que la mise en place d'un groupe de travail pour réfléchir à la limitation du reste à charge et à une réponse pérenne aux difficultés économiques des structures.

Ça n'avance pas ! Le secteur a besoin, tout de suite, de 300 000 emplois, non délocalisables, qui seraient faciles à trouver en revalorisant les salaires et la participation de l'État à l'APA afin de rémunérer le service rendu au juste prix, évalué en 2013 à 24,24 euros de l'heure par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, la CNSA.